



DÉPARTEMENT DU
DOUBS

CANTON
D'ORNANS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2023

DCM : N° 2023-03-22

OBJET : FORET – PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

L'an deux mil vingt-trois Le vingt-neuf mars

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché l
24/03/2023
Convocation du Conseil du
24/03/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT, M. Ghislain VICAIRE, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, présente au Conseil Municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2023. Ce programme, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, est conforme aux documents d'aménagement en vigueur des forêts de Foucherans et Tarcenay. Il a été présenté et discuté en commission forêts, en date du 9 mars 2023, qui a émis un avis favorable.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Le programme de travaux comprend :

➤ En investissement :

- Des travaux de maintenance de cloisonnement sylvicole et nettoyage de jeune peuplement dans les parcelles 25 et 26 à Foucherans
- Des travaux de dégagement manuel des régénérations naturelles dans les parcelles 5 et 6 à Tarcenay
- Des travaux d'ouverture de cloisonnement sylvicole et dégagement manuel de plantation dans la parcelle 44 à Tarcenay

➤ En fonctionnement :

- Des travaux de cloisonnements d'exploitation dans la parcelle 10 à Foucherans.
- Des travaux de cloisonnements d'exploitation dans les parcelles 8, 9, 10 à Tarcenay

Le coût de ce programme de travaux forestiers pour l'année 2023 est estimé à 15230 € HT dont 10820 € HT en investissement et 4410 € HT en fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le programme de travaux sylvicoles tel qu'il a été présenté par l'ONF,
- Dit que ces dépenses sont inscrites au budget Primitif 2023,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

